

BR6S
ŒUVRES COMPLÈTES
F7
V.8
SAINT JÉRÔME

PRÊTRE ET DOCTEUR DE L'ÉGLISE

TRADUITS EN FRANÇAIS ET ANNOTÉS

PAR L'ABBÉ BAREILLE

In texta hinc reliquiasse nota et les meilleures notes des divers auteurs

TOME HUITIÈME

HOMÉLIES D'ORIGÈNE 12-17. — COMMENTAIRES SUR L'ÉPIÔTRE I-III
COMMENTAIRES SUR L'ÉPIÔTRE I-III
COMMENTAIRES SUR L'ÉPIÔTRE I-III
COMMENTAIRES SUR L'ÉPIÔTRE I-III



FONDO EMETERIO
VALVERDE Y TELLEZ

LOUIS VIVÈS, LIBRAIRE-ÉDITEUR

PARIS

TRADUCTION

DES HOMÉLIES D'ORIGÈNE

SUR JÉRÉMIE ET EZÉCHIEL.

AU PRÊTRE VINCENT.

HOMÉLIE IX.

Sur ces paroles de l'Écriture : « Toutes les outres seront remplies de vin, » jusqu'à ces mots : « Il sortira de vos yeux des ruisseaux de larmes, parce que tout le troupeau du Seigneur se trouvera brisé. » *Jérém.* xiii, 12-17.

Ce que Dieu ordonne au prophète de dire doit être digne d'être l'objet d'un ordre de Dieu. Or, ce texte n'en paraît pas digne, si nous nous arrêtons à la lettre et que nous n'en cherchions pas le sens plus haut, au point qu'un auditeur inéduité pourrait prétendre que c'est ineptie de

prêter l'oreille aux Écritures et d'apprendre ce qu'on y lit. Tel serait le langage de l'homme animal, parce que l'homme animal n'est point capable des choses qui sont de l'esprit de Dieu, et qu'il a pour partage la folie. » *Corinth.* II, 14. Recherchons donc ce qu'ordonne la parole de Dieu : « Vous direz à ce peuple : Voici ce que dit le Seigneur Dieu d'Israël. » Je me demande si ce que dit le Seigneur Dieu d'Israël est digne du Seigneur Dieu d'Israël : « Toutes les outres seront remplies de vin. Et ce peuple vous répondra : Est-ce que nous pouvons ignorer qu'on remplit les outres de vin ? » En répondant de

TRANSLATIO
HOMILIARUM ORIGENIS

IN JEREMIAM ET EZECHIELEM
AD VINCENTIUM presbyterum.

HOMILIA NONA.

De eo quod scriptum est : « Omnis uter implebitur vino. » *Jerem.* xiii, 12, usque ad illud : « Et deducet oculi vestri lacrymas, quia contritus est grex Domini. » *Jerem.* xiii, 17.

Quod a Deo propheta jubetur ut dicat, debet dig-

TOME VIII.

num esse imperio Dei. Sed non videtur dignum si maneamus in littera, et nihil altius requiramus, in tantum ut si quis rudis auditor existierit, dicat nequitum esse Scripturis aurem accommodare, et ea cognoscere quæ in eis leclitauerit. Hoc est dictum animalis : « Animalis quippe homo jura percipit, quæ sunt spiritus Dei. Stultitia enim est. » *J. Cor.* II, 14. Consideremus ergo Dei sermonem quid jubet : « Et dices ad populum sermonem istum. » Hæc dicit Dominus Deus Israel. « Quod dicit Dominus Deus Israel, dignam quæso sit Domino Deo Israel : « Omnis uter implebitur vino. » Eritque, si dixerint ad te : Numquid cognoscentes [Fortè et] non cognoscentes [al. cognoscentes], quia omnis uter implebitur vino ? » Hæc respondentes, si tantum litteram sequuntur, et dicunt nosse se, quia omnis uter implebitur vino.

007911

...te, s'ils s'en tiennent uniquement à la lettre, dire qu'ils savent qu'on remplit toute sorte d'autres, c'est émettre une erreur. Il n'est pas de toute rigueur que toutes les autres soient remplies de vin; il y a des autres pleines d'huile, il y en a d'autres qui sont vides de n'importe quel liquide, ou du moins qui ne sont pas pleines. Or, le Seigneur dit que toutes les autres doivent être remplies de vin, et le peuple répond: « Ne savons-nous point parfaitement qu'on doit remplir de vin toutes les autres? » Dans la mesure des faibles forces de mon esprit, voici comment je résous la difficulté, en discernant d'abord les différentes sortes de vin, pour montrer ensuite, comme conséquence, la vérité de cette parole, que toute outre doit être remplie de vin.

Selon que chacun est une bonne outre parmi les autres, pour ainsi parler, cette outre sera remplie d'un vin qui répond à sa bonté; s'il est une mauvaise outre, elle sera remplie de mauvais vin, suivant qu'elle est plus ou moins mauvaise. Comment donc pouvons-nous établir les différentes sortes de vin d'après les Ecritures? Voici ce qu'elles portent sur le mauvais vin: « Leurs vignes sont des vignes de Sodome, des vignes des faubourgs de Gomorrah; leurs raisins sont des raisins de fiel et leurs grappes ne sont qu'amertume; leur vin est un venin de dragons, un venin d'aspics qui est incurable. » *Deut.* xxxii, 32. On y lit sur le bon vin: « Que votre calice, qui a la force d'enivrer, est admirablement bon. » *Psalm.* lxxvii, 47.

falluntur. Non enim necessario sequitur, ut omnes utres impleantur vino. Sunt utres oleo pleni; sunt alii a qualibet liquentis nature materia vacui, aut certe non pleni. Dominus autem dicit omnem utrem implendum vino, et populus respondit: « Numquid cognoscetes non cognoscimus [al. cognoscemus] quia omnis uter implebitur vino? » Que quidem juxta puritatem ingenii mei sic poterunt interpretari, si prius vili differentias perspexerimus [al. prospexerimus], ut tunc consequenter tractemus verum esse quod dictum est, quia omnis uter implebitur vino.

Sive enim quis bonus et (ut ita loquar) inter utres, uter implebitur vino bonitatis suae; sive malus, juxta hoc quod malus est, malo vino implebitur. Quomodo ergo possumus de Scripturis accipere differentias vini? Super malo vino ista conscripta sunt: « Da vinea Sodomorum, vinea eorum, et palmes eorum de Gomorrah, vva [al. vva] eorum vva [al. vva] felis, botrus amaritudinis in eis, venenum draconum vinum eorum; et virus aspidum insanabile. » *Deut.* xxxii, 32. De bono hoc dicuntur: « Calix tuus inebrians quam preclarus est; » *Psalm.* xxii, 5; et sapien-

table! » *Psalm.* xxii, 5; et la Sagesse appelle à boire à sa coupe: « Venez, mangez de mes pains, et buvez du vin que j'ai préparé pour vous. » *Prov.* ix, 5. Il y a donc un vin de Sodome, et il y a un vin préparé par la Sagesse. Lisons encore: « Une vigne a été établie pour le bien-aimé dans l'abondance, dans un lieu fertile, » plantée par Dieu, appelée vigne de Soree, choisie et admirable entre toutes; il y a une autre vigne, celle des Egyptiens, que Dieu frappe, comme l'atteste l'Écriture: « Il a frappé de la grêle leurs vignes, et leurs figuiers de la gelée. » *Psalm.* lxxvii, 47.

Considérons donc tous les hommes au figuré comme pouvant également contenir du vin: nous ne pouvons, en tant qu'ils sont capables de contenir du vin, leur donner d'autre nom que celui d'autres, et il nous faut dire que le méchant est plein du vin des vignes de Sodome et d'Égypte, plein du vin des ennemis d'Israël; tandis que le saint et celui qui progresse dans les vertus est plein du vin de la vigne de Soree, de ce vin dont il est écrit: « Que votre calice, qui a la force d'enivrer, est admirable! » *Psalm.* xxii, 5, de ce vin que la sagesse a préparé. Cette interprétation, d'après le degré de méchanceté ou de vertu de chacun, nous fait comprendre comment toute outre est remplie de vin. Or, si les autres sont remplies ou d'iniquités ou de vertus, il s'en suit qu'elles sont remplies de châtements pour l'iniquité et de bénédictions pour la vertu.

tia convocat ad crateram suam, dicens: « Venite, manducate panes meos, et bibite vinum, quod miscui vobis. » *Prov.* ix, 5. Est ergo vinum de Sodomis et est vinum, quod miscuit Sapientia. Rursusque: « Vinea facta est dilectio [al. dilectio] in cornu, in loco uberi, » plantata a Deo, que vocatur vinea Soree, electa quidem et inter omnes vineas mirabilis. Est autem alia vinea Egyptiorum, quam percussit Deus, secundum id, quod scriptum est: « Percussit in grandine vineas eorum, et ficus eorum in gelu. » *Psalm.* lxxvii, 47.

Consideremus ergo omnes homines figuratim capaces esse vini, nec aliud eis possumus nomen imponere, qui capaces vini sunt, quam utrum, et dicere quia nequam homo plenus sit vino de vinea Sodomorum et Egyptiorum, plenus vinu inimicorum Israel; sanctus vero et is qui in virtutibus proficit, plenus sit vino de vinea Soree, vino de quo scriptum est: « Calix tuus inebrians quam preclarus est; » *Psalm.* xxii, 5; vino quod miscuit Sapientia. Et hoc quidem intellecta mihi sunt secundum nequitiam atque virtutem, ut agnoscamus quomodo omnis uter implebitur vino. Si autem nequitia seu virtutibus

Les textes sacrés vont nous montrer, par leur témoignage, de quelle manière les tourments ou les promesses prennent le nom de vin. « Prenez la coupe pleine de ce vin pur et vous en ferez boire à toutes les nations vers lesquelles je vous envoie. » *Jérém.* xxiii, 15. Dieu parle ainsi à Jérémie, et il ajoute: « Elles boiront, elles vomiront, elles seront prises de folie et elles tomberont. » Ce sont donc les châtements qui sont appelés vin pur en cet endroit. Il y en a qui boivent ces vins purs, c'est-à-dire méritent les tourments les plus rigoureux; d'autres boivent des supplices, qui sont, non pas des vins entièrement purs, mais des vins dont l'aideur est tempérée en quelque manière: « Car le Seigneur tient en main une coupe de vin pur pleine d'amertume, et quoiqu'il en verse tantôt à l'un et tantôt à l'autre, la lie n'en est pas encore épuisée, et tous les pécheurs de la terre en boiront. » *Psalm.* lxxvii, 9. Veut-on voir le calice de bénédiction que boivent les justes? Bien qu'il suffise du témoignage dans lequel la Sagesse dit: « Buvez le vin que j'ai mêlé pour vous, » on peut se représenter aussi le Sauveur montant, le jour de Pâques, dans le vaste écnacle orné de draperies et purifié, célébrant ce jour de fête avec ses disciples et leur donnant à boire de cette coupe dont il est dit dans l'Évangile, *Luc.* xxii, 12, qu'il la leur prépara et la leur remit; et, en effet, Jésus, plein de joie, remet à ses disciples la coupe de vin pur pour qu'ils la

impleantur utres, consequens est ut supplicia impleantur ob nequitiam, benedictionibus ob virtutem.

Exhibent sacre littera testimonium quo pacto tormenta seu promissiones vinum nuncupetur [al. nuncupantur]. Accipio calicem vini meri istius et potabis omnes gentes, ad quas ego te mitto. » *Jérém.* xxiii, 15. Jeremias autem haec loquitur, super quod inferi: « Et bibent, et voment, et insanient, et cadent. » Igitur supplicia in presenti loco vinum meracum nuncupavit. Quidam bibunt meraca vina, id est meracis crucialibus digni sunt; alii autem bibunt supplicia, vina quidem non penitus meraca, sed ex parte aliqua temperata: « Calix enim in manu Domini vini meri plenus misto, et inclinavit ex hoc in illud, verumtamen fax ejus non est exinanita, bibent et eo omnes peccatores terra. » *Psalm.* lxxvii, 9. Si vis et benedictionis calicem perspicere, quem bibunt justi, licet sufficiat Sapientiae testimonium, in quo ait: « Bibite vinum quod miscui vobis, » *Prov.* ix, 5, tamen vide Salvatorem ascendente die Pasche, grande concenium stratum atque mundatum, et agentem diem festum cum discipulis suis, illumque eis calicem postulantem, de quo in Evangelio, *Luc.* xxii, 12, quod miscerit eum, et ita tradiderit; Jesus enim latifans discipulis meracum eis poculum

boivent, et leur dit: « Prenez et buvez; ceci est mon sang qui sera répandu pour vous, pour la rémission des péchés. » *Matth.* xxvi, 27. « Toutes les fois que vous boirez, que ce soit en mémoire de moi. » *I Corinth.* xi, 24. « Or, je vous dis que ce jour où je le boirai nouveau avec vous dans le royaume de Dieu. » *Matth.* xxvi, 28. On le voit, le calice du Nouveau Testament est plein de vin pur; et pleine aussi de vin pur la coupe des châtements dont j'ai déjà parlé.

Il y a aussi une autre coupe qui, lorsque les bonnes et les mauvaises actions se compensent, est remplie de vin pur mêlé à d'autre et que Dieu donne à boire. Entendez avec moi que ceux qui se sont tout-à-fait éloignés de la piété et sont les ennemis déclarés de la religion, au point de vivre au gré du hasard et à la manière des Bêtes, boivent le calice de vin pur dont nous avons parlé d'après Jérémie; tandis que ceux qui ne se sont pas retirés entièrement, mais qui, étant pécheurs, sont jugés indignes du calice du Nouveau Testament, faisant souvent de bonnes œuvres et souvent aussi de mauvaises, boivent le calice de vin mêlé. « Dieu le penché d'un côté vers l'autre. » Qu'est-ce à dire, « d'un côté vers l'autre? » Il me semble voir deux coupes qu'on vide alternativement l'une dans l'autre. « Et pourtant la lie n'en est point épuisée. »

Observons que le calice des bonnes œuvres est dans une main du Seigneur. Si l'on me

propinat, et dicit: « Accipite et bibite; hic est sanguis meus qui pro vobis effundetur in remissionem peccatorum. » *Matth.* xxvi, 27. Hoc facile, quotiescumque bibetis, in meam commemorationem. » *I Cor.* xi, 24. Et: « Amen dico vobis, non bibam illud amodo, donec bibam illud vobiscum novum in regno Dei. » *Matth.* xxvi, 28. Vides calicem novi Testamenti? Vides calicem suppliciorum quem supra exposuimus, vini meri plenum esse?

Est et alius calix, qui pro compensatione bonorum actuum seu malorum tibi miscetur et traditur. Intellige [al. intelligis] enim mihi eos qui penitus a pietate discedunt, et ex omni parte religioni adversantur [al. religionem adversantur], in tantum ut fortuito et peccatum mere vivant, bibentes calicem vini meri quem de Jeremie libro protulimus; eos vero qui non penitus recesserunt, sed cum sint peccatores, et faciant saepe bona opera, saepe contraria, bibentes calicem mero mistum. « Inclinavit enim Deus ex hoc in illud. » Quid est quod ait, « ex hoc in illud? » duo pocula vides. « Inclinavit ex hoc in illud, verumtamen fax ipsius non est exinanita. » *Psalm.* lxxvii, 9.

Animadvertite calicem bonorum tuorum operum in

permet d'exprimer toute ma pensée, je place le calice des vertus dans sa main droite, et dans sa main gauche, celui des vices. Lors donc qu'on commence à être tourmenté pour ses péchés, si l'on a également fait de bonnes œuvres, la main du Seigneur tient le calice de vin pur, et il incline de celui-ci dans l'autre, c'est-à-dire de celui qui est dans la main droite dans celui qui est dans la main gauche; car, en ce cas, on ne peut pas boire à la seule coupe des justes, comme si l'on n'avait fait que le bien; et l'on ne peut pas non plus boire à la seule coupe des pécheurs, puisqu'on a fait quelque bien. Voilà pourquoi Dieu incline une coupe vers l'autre, afin que, selon la compensation des œuvres, le supplice soit plus ou moins pur, et que, selon nos mérites, l'aiguillon de sa colère soit plus ou moins émoussé. Quant au juste qui a gardé les commandements de Dieu, entendez son chant : « Je prendrai le calice du salut et j'invoquerai le nom du Seigneur. » *Psal.* cxv, 43. Ainsi donc toute outre, la bonne comme la mauvaise, sera remplie de vin de sa qualité, de vin de Sodome ou de vin de Sorec, et l'on n'y mettra ni huile, ni aucun autre liquide.

Ensuite la prophétie enseigne, à cause de ceux qui ont péché dans Jérusalem — je m'en tiens pour un instant à la lettre — et de ceux qui habitaient alors en Judée, de quel vin il faut remplir les outres de cette sorte. Je cite le texte :

una manu Domini. Sin autem patris aliquid me audacius dicere, sit in dextra manu ejus calix virtutum, sit in sinistra vitiorum. Cum igitur coepisset propter peccata torqueri, quia et bona opera fecisset, calix in manu Domini est vini meri plenus misto, et inclinavit ex hoc in illud; id est de eo qui erat in dextera, in illum qui in sinistra continebatur. Neque enim potes honorum tantum calicem bibere, quasi bona tantummodo feceris; neque rursus peccatorum tantum, quia et bona aliquando gessisti. Idcirco inclinavit ex hoc in illud, ut iuxta compensationem operum torum misceretur tibi supplicium aequalius, seu mercedis, et secundum merita tua, aut abundantia ire divine aculeus, aut excrucietur. Si vero bonus fueris; et Dei mandata servaveris, attende quid dicas : « Calicem esultaris accipiam, et nomen Domini invocabo. » *Psal.* cxv, 43. Omnis igitur uter, sive bonus sive malus, implebitur vino qualitatis suae, nec oleum mittitur [al. mittitur] in eum, aliudve quid liquens, nisi vinum Sodomorum aut Sorec.

Deinde docet, interim ut litteram sequamur, propter eos qui peccaverunt in Jérusalem, et in Judée illos tempore morabantur, quod vino istiusmodi utro implendi sunt. Sequitur enim : « Si dixerit ad te :

« S'ils vous disent : Ne savons-nous point parfaitement que toute outre doit être remplie de vin? vous leur répondrez : Voici ce que dit le Seigneur : Je remplirai d'ivresse tous les habitants de cette terre, les rois et les enfants de David qui sont assis sur son trône, et les prêtres. » *Jérém.* xiii, 12. Il n'épargne aucun pécheur, celui qui doit les punir tous; ce n'est point parce qu'il est appelé prophète ou parce qu'il est appelé prêtre que l'un d'eux sera exempt de supplices. « Toutes ces choses qui arrivaient aux Israélites, » nous dit l'Apôtre, « ont été écrites pour nous servir d'instruction, à nous autres qui nous trouvons à la fin des temps. » *1 Corinth.* x, 11. Si donc quelqu'un d'entre ceux du sacerdoce, je veux dire parmi nous prêtres, ou d'entre les Léuites, c'est-à-dire les diacres qui consacrent leur ministère au peuple, commet le péché, il subira le supplice dont le Seigneur le menace ici par la bouche du Prophète; comme, d'autre part, il y a certaines bénédictions sacerdotales dont, avec la grâce de Dieu, nous discuterons le prix, après l'exposition de cet endroit de Jérémie, lorsque nous arriverons au livre des Nombres.

Dieu annonce donc qu'il remplira de l'ivresse du vin les prêtres, les prophètes, et Juda, et tous les habitants de Jérusalem, et qu'il dispersera le frère loin du frère, les pères loin des enfants. *Jérém.* xiii, 14, 12. On doit, je crois,

Numquid cognoscentes non cognoscimus, quia omnis uter implebitur vino? dices ad eos : Haec dicit Dominus : Ecce ego impleo omnes inhabitantes terram istam, et reges, et filios David qui sedent super sedem ejus, et sacerdotes christiate. » *Jerem.* xiii, 12. Nihil parcat [al. parcat] qui puniturus est peccatores. Non quia propheta, non quia sacerdos quis vocatus est, a suppliciis liberabitur. « Haec autem de illis commemorantur, » ut ait Apostolus; « scripta sunt propter nos, in quos fines saeculorum deveniunt. » *1 Cor.* x, 11. Si quis ergo et in his sacerdotibus, in nobis dico presbyteris, sive in his qui circumstant populum Levitis, id est diaconibus [i. e. *Zaccharibus*], peccaverit, sustinebit supplicium, quod nunc per prophetam Dominus comminatur; quomodo e contrario quaedam sunt sacerdotibus benedictiones, de quibus, Deo tribuente, post istius loci expositionem, cum ad Numerorum librum ventum fuerit, disputabimus, ibi quippe de sacerdotibus quaedam scripta sunt.

« Et sacerdotes igitur, et prophetae, et Judam, et omnes habitantes Jerusalem testatur Deus de vino inebriandos, et dispersendos virum a fratre suo, et patres a filiis. » *Jerem.* xiii, 11, 12. Quae quidem (ut mihi videtur) sic sunt intelligenda : Justos quidem

entendre ce passage en ce sens : Dieu rassemble les justes et sépare les pécheurs. Tant que les hommes ne partent point du côté de l'Orient, ils ne furent point dispersés; mais lorsque, après être partis du côté de l'Orient, ils se dirigèrent l'un à l'autre : « Venez, édifions une ville et une tour dont le faite monte jusqu'au ciel, » *Genès.* xi, 4, Dieu prononça cette sentence : « Venez, descendons et confondons leurs langues; » *Genès.* xi, 7, 9; et, peu après, l'Écriture ajoute : « Dieu les dispersa ensuite dans toutes les régions de la terre. » Le peuple d'Israël, lui aussi, avant de pécher, était dans la Judée, et, après ses crimes, il a été dispersé dans tout l'univers. C'est quelque chose d'approchant qu'il faut entendre au sujet de nous tous. Il y a comme une Église des prémices, de ceux qui sont inscrits dans les cieux, où sont les montagnes de Sion et la cité du Dieu vivant, la Jérusalem céleste. Heureux ceux qui seront rassemblés en cette Église! Quant aux pécheurs, ils seront séparés les uns des autres, afin qu'en cela même il y ait une torture qui les déchire tous.

Certains rois ont coutume de déporter dans des îles désertes ceux qui ont conspiré contre leur pouvoir, et ils remplacent les plus grands supplices qu'ils pourraient leur infliger par l'empêchement d'endurer les souffrances de l'exil en un même lieu : ils ordonnent que ces malheureux attendent la mort, l'épouse dans un coin de l'univers, et dans un autre les enfants,

afin qu'au milieu de leurs misères il ne leur reste même pas cette consolation, au père de voir son fils; à la mère, sa fille; au frère, son frère. C'est ainsi que le pécheur, par une disposition secrète de la Providence, souffre les plus amers tourments de la solitude, dans le lieu désert de l'exil de son âme, où elle est reléguée, afin qu'elle mérite, en s'amendant, de revenir à son premier état. Comme à l'égard de vos proches et de vos enfants, ce n'est point par une colère soudaine et déraisonnable, mais par les paroles que vous vous forcez de les retirer de l'erreur où ils sont tombés, ainsi Dieu, à l'égard de ceux que sa parole n'a pu convertir, se sert des douleurs et des tourments pour les ramener à ce qu'ils étaient, conformément à cette maxime de l'Écriture : « Vous corrigerez Jérusalem au moyen de toute douleur et de fleaux divers. » C'est donc comme aggravation de la douleur causée par le châtement qui les corrige, que ceux que la correction atteint sont séparés les uns des autres, parce qu'en quelque manière le supplice devient plus léger, lorsqu'on est plusieurs réunis en un même lieu et qu'on peut s'adresser de mutuelles paroles de consolation.

Est-il nécessaire de donner une autre raison de la séparation des méchants? Je la trouve en ceci. Les méchants, quand ils sont ensemble, s'entretiennent dans les pensées mauvaises, et, s'affermissant dans leur perversité ancienne, accumulent péchés sur péchés, comme, au con-

gregat Deus, et peccatores separat. Denique idcirco quamdiu non sunt commoti ab oriente homines, non sunt dispersi [al. dissipati]. Quando autem sunt moti ab oriente, et ait homo ad proximum suum : « Venite, aedificemus civitatem et turrim, cuius caput pertingat usque ad caelum. » *Gen.* xi, 7, 9. Deus locutus est, dicens : « Venite, descendamus, et confundamus ibi linguas eorum. » *Gen.* xi, 7, 9; et post pusillum subinfert : « Et [al. Ecce] dispersit eos Deus inde a facie omnis terrae. » Populus quoque Israel antequam peccaret, in Judaea erat, post peccata in universum orbem dispersus est. Talo mihi quiddam et de nobis omnibus intelligo. Est quaedam Ecclesia primitivorum, eorum scilicet qui conscripti sunt in caelestibus, ubi mons Sion et civitas vivens Dei Jerusalem caelestis. Beati qui illic congregabuntur! Peccatores autem dividuntur ab invicem, ut etiam in hoc excruciatione pariter torquentur.

Sic quosdam reges, eos qui imperio suo insidiati sunt ad desertas insulas deportare solitos, et pro magnis suppliciis hoc jubere, ne in uno loco exilii penuriam [al. penam] sustineant, sed in aliam partem orbis uxor, in aliam liberi exterminentur, ut ne in

calamitatibus quidem suis porfruantur solatio, aut pater filii, aut mater filiae, aut frater fratris. Simili modo et peccator per quamdam dispensationem Dei amariora [al. majora] solitudinis tormenta perpetuit, si solus in exilium relegatur, ut emendatus in statum pristinum redant. Et quomodo tu propinquus vel liberus tuos non fortassis, nec irrationabili ira, sed per verba reducere quaeris ab errore, in quem incubuerant; sic Deus eos qui non poterant [al. poterant] sermone converti, doloribus et tormentis ad id retrahit quod fuerant, secundum Scripturam dicentem : « Per omnem dolorem et flagellum emendabitur Jerusalem. » Et igitur crescit dolor poenae corripientis, si qui corripitur ab invicem separantur. Nam quomodo levius tibi supplicium, si plures in eodem loco constituti manibus ac consolerentur alloquiis.

Si autem necesse est aliam quoque rationem divisionis dolorum introducere, etiam hanc exhibebimus. Mali cum simul fuerint, ea quae mala sunt cogitant, et in pristina nequitia perseverantes, augent peccata peccatis, quomodo e contrario boni cum simul fuerint, de honestis sermocinantur. Dissolvitur ergo et ad nihilum deducitur nequam cogitatio, cum non ha-

ure, les bons, quand ils sont ensemble, parlent de ce qui est honnête. Par conséquent, le dessein de l'impie se dissout et s'évanouit en fumée, quand il ne se fortifie pas dans l'entretien d'un autre impie. Voilà pourquoi, par une dispensation providentielle de Dieu, les méchants sont séparés des méchants, et c'est pour leur propre utilité, afin que leur solitude même et la privation de toute société les fassent s'éloigner enfin de leurs crimes anciens. Bornons-nous à ces considérations sur ces mots : « Je les disperserai, le frère loin du frère, et les enfants loin des pères, dit le Seigneur. »

« Je n'aurai point de regret, je n'épargnerai point, je ne ferai point de miséricorde, et je les exterminerai sans retour. » Jérém. xiii, 14. Les hérétiques s'élèvent avec force contre ce langage des textes sacrés : Voyez-vous, disent-ils, quel est ce Créateur, et comment parle le Dieu de la Loi et des Prophètes? Je n'épargnerai point, je serai sans miséricorde, je les exterminerai. Comment ce Dieu peut-il être si bon. — J'aurai recours à l'exemple d'un bon juge sans pitié pour quelques-uns, dans l'intérêt de la société, afin que nous puissions discerner clairement comment Dieu est sans indulgence envers un seul homme, pour être plein d'indulgence envers un grand nombre; j'invoquerai aussi l'exemple du médecin, et je montrerai qu'il tranche, sans pitié, un membre pour n'avoir pas à être bientôt sans pitié pour les autres. Prenons le premier exemple : Voici un juge fermement résolu à pourvoir au repos de la

ciété et à la paix de la nation, dont il est le magistrat. Il a devant lui un scélérat, beau de corps, encore à l'âge de la force; d'un côté, la mère de cet homme, les cheveux épars, le supplice de prendre en pitié sa vieillesse; de l'autre, l'épouse, d'une voix pleine de larmes, lui demande en grâce de ne pas envoyer son mari à la mort, et tout autour se tiennent les enfants qui vont être si tôt orphelins : que fera le juge? aura-t-il ou n'aura-t-il pas pitié de ce scélérat? qu'exige ici le bien de toute la cité? S'il a pitié, cet assassin reviendra à son crime ancien; s'il est ferme dans sa juste sévérité, un homme sera mis à mort, mais la sûreté de tout le peuple sera sauvegardée. De même, si Dieu épargne le pécheur, et, touché de compassion pour lui, ne le punit pas de son crime, qui n'aura pas à souffrir de la licence des méchants? Celui-ci que retient maintenant la crainte des supplices, ne viendra-t-il pas un temps où il fera tout ce qu'il lui plaira, et se précipitera tête baissée dans les vices? Nous pouvons souvent remarquer ces sortes de conjonctures dans l'Église. Voici un pécheur, et, après son péché, il demande la communion. Si ce qu'il demande lui est accordé, ce pardon tourne au désavantage de tous, et, les freins relâchés, la voie est ouverte aux crimes. Si, au contraire, dans une délibération fondée sur la raison, le prince d'une Église, non qu'il soit un juge cruel et sans entrailles, mais parce que, tout en veillant aux intérêts d'un seul, il doit pourvoir au salut de tous, considère quel dommage il y aurait, pour le peuple,

buerit allocationem alterius nequioris. Ideo per dispensationem Dei providetur pessimis a pessimis separari, in summ quodam commodum, ut a pristinis sceleribus ipsa solitudine et penuria consortii aliquando desistant. Hæc de eo, quod dictum est : « Et dispergam illos, virum et fratrem ejus, et patres eorum et filios eorum in idipsum, dicit Dominus. » « Non requiram, et non parciam, et non miserabor ab interitu eorum. » Jerem. xiii, 14. His et istiusmodi sermonibus heretici assurgunt dicentes : Videmus qualis sit Creator, prophetarum et legis Deus quid loquatur? Non parciam, et non miserabor ab interitu eorum. » Quomodo potest iste bonus esse? Accipiam ergo exemplum iudicis boni pro utilitate communi quibusdam non miserentis, ut perspicere possimus quomodo multis parcens uni non parcat [al. *parcat*] Deus; accipiam et medici, ostendens eum uni membro non parcere, ut membris omnibus parcat. Verbi quoque civita dictum sit : « Habent iudex propositum, quietem civitati et pacem genti, cui præsedit, providere. Hinc si offeratur latro honesta forma, atate satis integer, ex alio latere mater expansis crinibus

doprecetur, ut senectutis sua miseretur, et ex alio uxor ne virum suum interfectal, lacrymabili voce deprecet, circumstant et parvuli liberi cito orbi futuri; quid faciet iudex? miserabitur istronis, annon? quid in commune expedit civitati? Si miserus fuerit, revertatur homicida ad pristinum scelus; sin vero in iudicialia severitate permanserit, unus homo interibit, et universo populo providetur. Sic Deus si pepercit peccatori, et miserans ejus, noluerit cum punire pro scelere, quis non accipiat licentiam malorum? Qui nunc saltim propter supplicia terretur, nunc invadit tempus ut expleat quoncumque voluerit, et precepta feratur in villa? Hæc autem in Ecclesia sæpe accidit, possunt considerare. Peccavit quispiam, et post peccatum postulat [al. *postulat*] communionem. Si ei conceditur quod rogat, in incommodum omnium venia procedit, et laxatis frenis, sceleribus panditur via. Sin vero cum rationabili deliberatione, non ut immisericos, nec rursus ut crudelis iudex, sed et quasi uni providens et de omnium salute pertractans, consideraverit populi damnium in unius venia, haud dubium est quin faciat

dans le pardon accordé à un seul fidèle, il n'y pas de doute qu'il ne prononce l'exclusion d'un seul du sein de l'Église, pour que le salut de tous les autres demeure entier.

Prenez maintenant, avec moi, l'exemple du médecin. S'il recule devant l'opération d'une blessure qui doit être opérée, s'il ne brûle pas ce qui doit être cautérisé, sans doute à cause des souffrances inséparables du traitement, voyez croître la gravité de la plaie et le délire du malade aller de mal en pire. Au contraire, qu'il tranche avec témérité, pour ainsi dire, ce qui doit être coupé et qu'il cautérise la plaie, et il sauvera le patient soumis à l'action du fer et des caustiques, parce qu'il se sera montré dur pour quelques instants, au point de paraître sans pitié pour le malade. C'est ainsi que Dieu traite, non pas un seul homme, mais l'univers entier; telle est l'économie providentielle appliquée aux choses de la terre, et à toutes choses, en tous lieux. Tout en pourvoyant à ce qui est de l'intérêt de chacun de nous, il s'attache avec plus de sollicitude encore à sauvegarder l'intérêt du monde entier et de tous les hommes. Il pourvoit sans doute à l'avantage de chacun, mais de telle sorte que l'utilité d'un seul ne devienne pas un dommage pour tous. Voilà pourquoi ont été préparés et le feu éternel, et la géhenne, et les ténèbres extérieures, toutes choses établies, non point en vue de celui qui doit être puni, mais dans l'intérêt de tous les hommes. Veut-on appuyer sur le témoignage de l'Écriture cette vérité que les pécheurs, même lors-

que leur salut semble désespéré et leur guérison impossible, sont tourmentés, pour l'instruction des autres pécheurs? Écoutons le langage de Salomon dans les Proverbes : « Quand l'homme corrompu sera châtié, l'insensé deviendra plus circonspect. » Prov. xix, 25. Il ne dit pas que la correction rendra plus circonspect et plus sage celui qui la reçoit; il dit que l'insensé retournera de la folie à la prudence, en voyant la punition de l'homme corrompu; c'est là ce que marque l'expression « plus circonspect » : il deviendra plus circonspect en voyant qu'un autre est châtié pour les péchés qui l'exposent lui-même au châtiement. Il est donc avantageux pour nous, pourvu que le châtiement d'autrui nous rende dignes du salut, que d'autres soient tourmentés pour notre instruction. Comme le péché d'Israël a servi au salut des Gentils, ainsi la punition de quelques-uns sert au salut des autres hommes. Ces paroles mêmes : « Je ne les épargnerai pas, je serai sans miséricorde pour eux et je les ferai périr, » ne font donc que prouver la bonté et la clémence de Dieu.

Après avoir épuisé ce chapitre, voyons ce que l'Écriture nous enseigne à la suite : « Écoutez mes paroles et recueillez-les de vos oreilles, et ne vous élevez point en orgueil, parce que c'est le Seigneur qui a parlé. Rendez gloire au Seigneur votre Dieu avant que les ténèbres vous surprennent, avant que vos pieds se heurtent contre les montagnes couvertes de ténèbres; vous attendrez la lumière, et Dieu la changera

ejici unum de Ecclesia, ut multos salvet incolumes.

Age nunc considera mihi et medicum, si cessaverit a sectione ejus vulneris quod secandum est, si non userit id quod indiget canterio, videlicet propter dolorem qui ex talibus remediis consequuntur, quomodo crescat infirmitas et in deterius veterans exuberet. Si vero (ut ita dicam) temerarius ad vulnus sector accesserit, et inusserit plagam, curat eum qui secatur et uritur, quia paululum severitatis assumpsit, licet visus fuerit egrotantis ad horam non misereri. Ita et Deus non unum hominem, sed universum curat orbem, ecclesia atque terrena, et omnia ubique dispensat. Et cum hoc providet quod uni commodum sit, multo magis providet quid toti mundo conducatur et hominibus universis. Providet quidem et ea que uni expediunt, verum ita ne unius [al. *illius*] utilitas omnium damno sit. Ideo et ignis æternus preparatus est, et gehenna, et tenebre exteriores; que omnia non tam ob eum qui puniendus est, quam propter universos homines constituta sunt. Si autem vis hujus rei testem accipere Scripturam, quod in aliorum eruditionem, licet jam desperabiles sint pec-

catores et a curatione penitus alieni, torqueantur, audi Salomonem in Proverbiis dicentem : « Pestilentia flagellato, imprudens callidior erit. » Prov. xix, 25. Non eum qui flagellatur dixit callidiorum futurum et sapientiorum propter castigationem suam, sed insipientem a stultitia ad prudentiam converti propter supplicia pestilentis : hoc quippe ex ipso nomine calliditatis significatur, et converti eum a calliditate, dum alios cernit propter ea, a quibus ipse obnoxius est, peccata cruciari. Igitur prodest nobis, si tamen digni sumus salute, ut ali in utilitatem nostram torqueantur. Et quomodo utile fuit peccatum Israel in salutem gentium, sic utilis est quorundam peccata aliorum salutem. Et ideo bonus et clemens Deus non parciam, inquit, et non miserabor ab interitu eorum. »

Circumscribo autem hoc capitulo, videamus subsequens Scriptura quid doceat : « Audite et auribus percipite, et nolite extolli, quoniam Dominus locutus est. Dato Domino Deo vestro gloriam priusquam obscuret, et priusquam offendant pedes vestri super montes tenebrosos; et sustinebitis lumen, et illic umbra mortis, et ponentur in tenebras. Si non audie-

une ombre de mort, en une profonde obscurité. Si vous n'écoutez point en secret, mon âme pleurera sur votre honte, et de vos yeux couleront des ruisseaux de larmes, parce que tout le troupeau du Seigneur se trouvera brisé. » *Jerem.* xiii, 15-17. Dieu veut qu'ils écoutent ses paroles et qu'on applique leurs oreilles à les recueillir, et il ne lui suffit pas, ou qu'on les écoute seulement, ou qu'on les recueille seulement en ses oreilles; aussi dit-il: « Écoutez mes paroles et recueillez-les en vos oreilles, » et ce qui est plus important encore, « ne vous élevez pas en orgueil, » etc. Recherchons, d'après les mots mêmes ce que c'est qu'écouter et ce que c'est que recueillir en ses oreilles. Recueillir en ses oreilles, c'est, ce me semble, prêter l'oreille à ce qui est dit. S'il y a une distinction à faire entre l'ordre qui précède: « Écoutez, » et le précepte qui suit: « Recueillez en vos oreilles, » c'est que le premier ordonne de recevoir du dehors en son esprit et en son intelligence les paroles qu'on entend. Ce n'est pas ici seulement, c'est dans toute l'Écriture qu'il y a des choses faciles qui se comprennent vite, dont on recueille l'utilité dès qu'on les a lues, tandis qu'il y en a d'autres plus secrètes, mystérieusement exprimées et en quelque sorte enveloppées de certaines obscurités. C'est, à mon sens, au sujet de celles qui sont cachées et demandent une interprétation qu'il est dit ici: « Écoutez, » au lieu: « Recueillez en vos oreilles, » suffit pour celles que l'auditeur saisit sans aucune explication. Parcourons toutes les Écritures, et convaincus

rītis occulte, plorabit anima vestra a facie contumelie, et deducet oculi vestri lacrymas, quia contritus est grex Domini. » *Jerem.* xiii, 13, 16, 17. Eosdem vult audire et auribus percipere, non contentus, neque auditione solummodo, neque aurium perceptione; propter quod ait: « Audite et auribus percipite, » et quod his majus est, « nolite extolli, » et reliqua que sequuntur. Quid est ergo audire, et quid est auribus percipere, ex his sermonibus consideremus. Auribus percipere est (ut mihi quidem videtur) auribus que dicuntur audire. Quod autem precedit: « Audite, » si ad distinctionem ejus precepti dicitur, quod postea inferatur, « auribus percipite, » hoc imperat ut in mentem et sensum ea que dicuntur excipiant. Neque vero hoc solum in loco, sed in omni Scriptura sunt quedam et facilia et prompta ad intelligendum, que statim ut lecta fuerint, utilitatem legendibus tribunt. Sunt alia secretiora et ineffabilia, et (ut ita dicam) quibusdam obscuritatibus involuta. De his igitur que latent et expositione indigent, arbitror nunc dictum esse: « Audite; » de his autem que sine scrupulo interpretantis auditori commoda sunt: « Auribus

par l'expérience, nous dirons: Voici ce que nous devons comprendre, et voici ce que nous devons simplement entendre de nos oreilles.

Après avoir écouté et recueilli en nos oreilles les paroles divines, ne nous élevons pas orgueilleusement; car c'est « celui qui s'humilie qui sera élevé, » *Luc.* xviii, 14, et le Sauveur, dans cette parole: « Apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur et vous trouverez le repos dans vos âmes, » *Math.* xi, 29, nous enseigne qu'il ne faut pas nous enorgueillir. Bien des vices font le tourment du genre humain, mais c'est ce péché surtout qui l'opprime. Et il n'y a pas qu'une seule espèce d'orgueil: l'un a la sotte folie de s'enfermer en vanité sur des choses qui devraient plutôt la faire rougir ou qui certainement ne sont pas de celles dont on peut se glorifier; un autre, séduit par un semblant de raison, s'élève pour des choses qu'il croit dignes de gloire par elles-mêmes, quand il est dangereux de se glorifier même de pareilles choses. Je m'explique plus clairement par un exemple. On trouve tels hommes qui sont fiers d'être fils d'un grand et issus de noble famille. Les hommes de cette sorte n'ont ni une ombre ni une apparence de raison à faire valoir pour justifier leur élévation. Il y en a d'autres qui tirent vanité de ce qu'ils ont droit de vie et de mort sur leurs semblables, et qui regardent comme une dignité de pouvoir faire tomber la tête de qui bon leur semble. Cette vaine gloire ne peut que tourner à leur confusion. Il y en a d'autres qui s'applaudissent de leurs richesses,

percipite. » Percurramus universas Scripturas, et probati memularii effecti dicamus, hoc audire debemus, hoc auribus percipere.

Denique cum audierimus et perciperimus auribus que dicuntur, non elevemur: « Omnis quippe qui se humiliat exaltabitur. » *Luc.* xviii, 14. Et Salvator noster dicens: « Discite a me quia mitis sum et humilis corde, et invenietis requiem in animabus vestris, » *Math.* xi, 29, docet nos ex tollamur. Nam cum multis vitis genus vester humanum, hoc peccato vel maxime premitur. Nec minus est modus superbie. Aliis irrationabiliter (al. *irrationabiliter*) stultiora more in his effectu, que magis pudore digna sunt, aut certe modum elationis excedunt. [al. *excedit*.] Alius quasi verisimili ratione seductus super his elevatur, sicut sibi digna gloria putat, cum et in talibus periculosum sibi gloriam. Exemplum assumam quo fiat manifestus. Sunt quidam in eo se jactantes, quia filii dicuntur sancti et nobili familia nati. Istiusmodi homines ne umbram quidem et imaginem elationis sue possunt ostendere. Sunt alii qui de eo sublevantur, quia potestatem habent

non des vraies richesses, mais de celles de ce monde; et d'autres qui s'enorgueillissent d'avoir une demeure magnifique et de vastes possessions: en tout cela, il n'y a rien dont on puisse se glorifier. Il y a aussi des choses qui semblent dignes et que certains croient dignes de gloire, comme lorsqu'on est fier de sa sagesse, ou de la conscience de s'être abstenu pendant dix ans de toute volupté honteuse, ou bien d'être demeuré pur et chaste depuis l'enfance, ou encore d'avoir été chargé de fers pour Jésus-Christ. Tout cela semble fort correct, et portant en soi quelque motif de se glorifier; et pourtant, si nous marchons dans la voie de la vérité, il n'est pas raisonnable de s'élever même pour de tels motifs, parce qu'on ne peut pas se glorifier sans danger même du bien qu'on a fait. Paul avait bien sujet de s'élever pour les visions, les révélations, les signes, les vertus dont il fut favorisé, à cause des travaux qu'il soutint pour la cause de Jésus-Christ, à cause des Églises qu'il établit, s'efforçant de poser le fondement de Jésus-Christ partout où ne régnait pas son nom. Tout cela était matière à se glorifier, et, pourrait-on dire, propre à justifier une sorte d'honnête vanité. Mais comme il n'est pas sans danger de s'élever même pour de tels mérites, la bonté providentielle du Père, si prodigue envers lui de révélations et de grâces différentes, lui donna, pour la garde de ses dons, un ange de Satan, Il Co-

occidendi homines, et, ut ipsi putant, ea fulti sunt dignitate, ut quorum velint capita secerent. Horum gloria in confusione sua est. Alii super divitiis sibi applaudunt, non his veris, sed his divitiis que deorum sunt; alii superbiunt super domo splendida, super possessionibus multis: in quibus universis non est penitus gloriantium. Quod autem verisimile et dignum iudicatur, [al. *videtur*], ut quidam putant, gloria, illud est cum aliquis ob sapientiam suam elevatur, aut concisus sibi est, quia decem jam annis res veneras non tetigerit, sive ab infantia integer castusque permanserit, rursusque alius erigitur, quia vincula pro Christo portaverit. Recta quidem videntur hæc omnia, et subiectientia quamdam persuasionem ad gloriantium; sed ne in his quidem (si tamen sequimur veritatem) rationabiliter quis effectus, quia et in rebus bonis gloriari non est sine discrimine. Paulus habuit materiam elationis, [al. *gloriantis*], habens in se visiones, revelationes, signa, virtutes, propter labores quos Christi causa perpassus est, propter Ecclesias quas constituit, contentans, nisi Christus non erat nominatus, ibi jactare fundamentum. Hæc omnia materie erant gloriantium, et si sic expedit dicere, verisimilis causa que honestam subiecerit jactationem. Sed quia ne in talibus quidem sine periculo est sublevare,

1 Cor. xii, 7, dont les soufflets le préservaient de tout orgueil; aussi, comme il demandait trois fois au Seigneur d'éloigner de lui cet ange de Satan, que la Providence avait mis à côté de lui, le Seigneur lui répondit — car Paul était digne d'obtenir une réponse de Dieu: « Ma grâce vous suffit; c'est dans la faiblesse que la vertu se rend parfaite. » *1 Cor.* xii, 9. Il ne faut donc se glorifier de rien. La conséquence, c'est que la vanité mène à la ruine, et c'est l'enseignement de l'Écriture: « Le cœur de l'homme s'élève avant d'être brisé, et il est humilié avant d'être élevé en gloire. » *Prov.* xviii, 12. Ces considérations sont nées de ces paroles: « Écoutez mes préceptes et recueillez-les dans vos oreilles, et gardez-vous de vous élever, parce que c'est le Seigneur qui a parlé. » *Jerem.* xiii, 13. Étudions maintenant la suite.

Rendez gloire au Seigneur notre Dieu, avant que les ténèbres vous surprennent, avant que vos pieds se heurtent contre les montagnes couvertes de ténèbres, et vous attendrez la lumière. » Celui qui va rendre gloire à Dieu veut le faire à la lumière, comme ne pouvant plus publier cette gloire, lorsque les ténèbres seront venues. Quand est-ce donc que règnent les ténèbres, et quand est-ce qu'elles ne régnent pas? Faites vos œuvres pendant que la lumière est en vous. Elle est en vous, si vous y avez celui qui dit: « Je suis la lumière du monde, » *Joan.*

benignus et providus Pater quomodo ei largitus est revelationes et gratias diferentes, sic ad tuitionem donorum suorum tradidit angelum Satanae, *1 Cor.* xii, 7, et eum colaphizaret, [al. *colaphizet*], ne extolleretur, et propter hoc ter Domianum rogavit, scilicet ut ab eo discederet angelus Satanae, qui juxta dispensationem ei appositus fuerat; sed respondit ei Domianus (dignus quippe erat responsione Domini Paulus), et dixit ad eum: « Sufficit tibi gratia mea, virtus enim in infirmitate perfitur » *1 Cor.* xii, 9. Super nullo igitur gloriantium est. Sequitur quippe ruina jactantium, Scriptura dicente: « Ante constructionem elevatur cor vult, et ante gloriam humiliatur. » *Prov.* xviii, 12. Et hæc quidem dicta sunt de eo quod ait: « Audite et auribus percipite, et nolite extolli, quoniam Domianus locutus est. » *Jerem.* xiii, 13. Videamus autem et cetera.

Date Domino deo nostro gloriam, priusquam obscuro, et priusquam offendant pedes vestri super montes tenebrosos, et sustinebitis in lumen. » Eum qui daturus est gloriam Deo, vult dare in lumine, quasi jam non possit gloriam predicare, cum tenebræ ortæ fuerint. Quando tenebrescit, et quando non sunt tenebræ? Operamini donec lumen est in vobis. Lumen in te est, si habes in te dicentem: « Ego sum lumen mundi. » *Joan.* viii, 12. Quamdiu tibi lux

viii, 12. Tant que cette lumière brille pour vous, glorifiez le Seigneur, sachant que les ténèbres doivent venir. Il est contre votre avantage d'attendre leur venue; c'est avant que vous devez rendre gloire à Dieu. On peut employer à l'intelligence de ce passage de Jérémie l'exemple de l'Évangile, qui est ainsi conçu: «Faites vos œuvres pendant qu'il est jour, car la nuit vient dans laquelle personne ne peut agir.» *Joan. ix, 4.* Par le mot jour, l'Évangéliste entend ici la vie dans le temps. C'est avec intention que je dis *ici*, parce que je sais que, dans d'autres endroits, le mot jour a des significations toutes différentes. Par le mot jour, il entend donc la vie dans le temps, et par ténèbres et nuit, la consommation du monde, à cause des supplices qui doivent arriver. De quoi nous servira-t-il de désirer le jour du Seigneur? «Ce sera pour vous un jour de ténèbres et non de lumière,» dit le prophète Amos. *Amos. v, 18.* Si l'on considère quel sort lugubre doit endurer presque tout le genre humain, après la consommation du monde, pour tous les péchés commis, on verra comment les ténèbres doivent tout couvrir, et comment en ce temps-là nul ne pourra glorifier Dieu.

«Prenez l'ordre qui est donné aux justes dans Isaïe: «Allez, mon peuple, entrez dans les chambres jusqu'à ce que la colère de Dieu soit passée.» *Isa. xxvi, 20.* A cette occasion, ob-

ista oritur, glorifica Deum sciens quia futura sunt tenebrae. Nec tibi expedit ut eas operiaris; sed antequam fiant, da gloriam Deo. Forsitan intelliges praesens capitulum, si de Evangelio sumpseris exemplum, quod ita contextitur: «Operamini donec dies est, venit nox quando nullus potest operari.» *Joan. ix, 4.* Diem tibi saeculum istud nuncupavit. Et necessario apposui *ibi*; scio quippe in aliis locis dissonantia presentibus ex diei vocabulo significari. Diem itaque nuncupavit saeculum istud, tenebras vero et noctem, consummationem mundi, propter supplicia quae futura [al. ventura] sunt. Ut quid enim nobis desiderare diem Domini? «Et ista est tenebrae et non lux,» *Amos. v, 18.* Amos inquit prophetae. Si consideres post consummationem mundi lugubre illud, quod passurum est universam pene hominum gentem pro his quae peccavit, videbis quomodo tenebrae occupatura sint omnia, et nullus possit in illo tempore glorificare [al. clarificare] Deum.

Si quidem et justis in Isaia jubetur: «Vade, populus meus, in promptuaria tua intra, claude ostium tuum, et absconde pusillum quantum, donec ira Dei transeat.» *Isa. xxvi, 20.* Simul autem et in his

serve qui pourra dire pourquoi le texte dit un tout petit moment; car ce moment qui est petit n'est pas petit pour les hommes, et nous devons nous rendre compte comment une chose est ou petite ou grande par rapport à chacun. Pour cette démonstration, prenons encore un exemple. Selon la nature et la taille de chaque animal, un aliment est ou suffisant ou insuffisant, et cela même qui est peu pour l'un est beaucoup pour un autre. Que parlé-je des animaux? chez les hommes aussi on constate de semblables différences. Dans ce qui est peu pour l'homme fait, il y a du superflu pour l'enfant. Pareillement, toute la durée de la vie humaine, excéderait-elle la centaine, est bien courte en comparaison de l'éternité. De là vient que ce qui est un petit peu pour Dieu est beaucoup pour nous, et, d'autre part, que la somme de tous les siècles n'est qu'un instant, si on la rapporte à Dieu. C'est en ce sens qu'il est dit: «Allez, mon peuple, entrez dans le secret de vos chambres, fermez les portes sur vous, et cachez-vous pour un tout petit moment.» Ce tout petit moment ne se rapporte pas à la nature de celui qui reçoit l'ordre d'entrer, mais à la nature de celui qui le donne et pour qui tout ce qu'il y a de plus grand n'est que tout petit. Puisqu'il faut que quelques-uns entrent dans leurs chambres jusqu'à ce que la colère de Dieu soit passée, et que, d'autre part, il y en a un grand nombre à qui leurs péchés ne seront pas remis, non-seulement dans le temps,

qui potest observet, quare dixit pusillum quantum; quippe hoc quantum quod pusillum est, non est pusillum hominibus, et debemus inspicere quomodo singulis aut parum sit aliquid, aut magnum. Ad quod probandum etiam exemplo utimur. Unicamente animalium pro natura et modo corporis sui, aut parvus est cibus, aut magnus, et quod alii pusillum est, aequè id ipsum alii multum est. Quid de animalibus loquar? in ipso quoque homine rerum differentiae sunt. Quod viro parum est, hoc infanti superfluit. Atque in hunc modum omne tempus vite humanae, etiam si centenarium excedat aetatem, ad comparationem aeternitatis breve est; unde pusillum Dei nobis multum est, et vicissim universa saecula ad Deum relata brevissima sunt. Sic ergo dicitur: «Vade, populus meus, intra in promptuaria tua, claude ostium, absconde pusillum quantum. Quantum pusillum illud non ad filium naturam refertur, qui in promptuaria sua jubetur intrare, sed ejus qui jubet, cui pusillum est hoc omne quod grande est. Si enim deus pertranseat ira Dei, oportet quosdam intrare promptuaria sua, sunt autem alii, quibus non sunt dimittenda peo-

mais encore dans l'éternité, il est évident qu'on doit entendre le tout petit instant d'Israël dans le sens que nous avons indiqué.

«Rendez gloire au Seigneur votre Dieu.» *Jérém. xiii, 16.* Comment rendons-nous gloire au Seigneur notre Dieu? ce n'est pas seulement en paroles et par de vains sons que le Seigneur doit être glorifié: glorifiez-le par la chasteté, et par la justice, et par la bienfaisance; glorifiez-le par la force, par la patience, par la piété, par la sagesse, par toutes les vertus. Voilà comment Dieu doit être glorifié. Si j'agis autrement, on est en droit de penser que je ne le glorifie pas et que je le blasphème. L'Écriture vient à l'appui de mon opinion et nous apprend comment celui qui est chaste glorifie Dieu et celui qui est luxurieux le déshonore. Il détruit et il profane son temple comme Nabuchodonosor, et, selon l'Apôtre, par la violation de la loi, il déshonore Dieu. *Rom. ii, 23.* Par conséquent, le juste glorifie Dieu et tout pécheur le couvre d'outrage. S'il y a des hommes qui aillent jusqu'à douter de l'existence de la Providence divine, ce doute n'a pas d'autre cause première que leurs propres vices. Otez ces vices, et vous ôtez en même temps tout motif de nier l'action de la Providence en haut et en bas. Les adversaires de la Providence élèvent ces objections: Pourquoi tant d'adultères? pourquoi tant d'efféménés? pourquoi tant d'impies? Et c'est ainsi que les pécheurs donnent naissance aux outrages contre la Providence, aux injures contre Dieu,

aux accusations contre le Créateur. Ces considérations font voir jusqu'à l'évidence que les uns rendent gloire à Dieu et que les autres lui font injure pour servir leurs passions et leurs vices.

«Rendez gloire au Seigneur votre Dieu avant que les ténèbres vous surprennent, et avant que vos pieds se heurtent contre les montagnes couvertes de ténèbres.» *Jérém. xiii, 16.* Il y a des montagnes couvertes de ténèbres, et d'autres qui sont resplendissantes de clarté. Comme les unes et les autres sont de grandes montagnes, celles qui sont resplendissantes de clarté, ce sont les Anges de Dieu et les Prophètes, Moïse son serviteur, les Apôtres de Jésus-Christ, et c'est d'eux qu'il est dit sans doute: «Ses fondements sont posés sur les saintes montagnes, *Psal. lxxxvii, 1.* tandis que les montagnes couvertes de ténèbres, ce sont ceux qui s'élèvent contre la science de Dieu. *II Corinth. x, 3.* Satan est un montagne couverte de ténèbres. Les princes de ce monde qui sont détruits sont des montagnes couvertes de ténèbres. Le démon du lunatique était une montagne couverte de ténèbres, il était celle dont le Sauveur disait: «Si vous disiez à cette montagne;» *Math. xvii, 19;* et en effet, c'est à propos du démon du lunatique que les disciples avaient été amenés à lui dire: «Nous n'avons pas pu le chasser, à quoi le Sauveur répondit: «Si vous avez de la foi comme un grain de senevé, vous direz à cette montagne,» dont vous avez parlé, et vous

cata, non solum in presenti saeculo, sed etiam in futuro, manifestum est pusillum ad ea referendum quae diximus.

«Date Itaque Domino Deo vestro gloriam.» *Jerem. xiii, 16.* Quomodo damus Domino Deo nostro gloriam? non verbis et vocibus tantum glorificandus est Dominus: glorifica [al. clarifica hic et infra] eum in castitate, et justitia, et beneficentia; glorifica eum in fortitudine, patientia, pietate, sapientia, ceterisque virtutibus. Sic autem est glorificandus Deus; si contraria intulero, nolo me arbitramini blasphemare. Exhibeo quippe Scripturam sensus mei testem, quomodo castus glorificet, luxuriosus inhonoret Deum. Templum enim ejus, quasi Nabuchodonosor, destruit atque corrumpit, et secundum Apostolum, per pravariationem legis Deum inhonorat. *Rom. ii, 23.* Igitur glorificet Deum justus, continentialis, abstinentis, et abstinentis peccator est. Nam et illud quod quidam dubitant, an sit providentia Dei, nullam aliam ob causam nisi ob vitia nascitur. Aufer ea, abstulisti pariter et causas providentiae destruenda sursum ac deorsum. Qui adversum providentiam disputant, haec dicunt: Quare tanti adulteri?

quare tanti molles? quare tanti sacrilegi? quare tanti irreligiosi sunt? Atque ita contumelias in providentiam, et offensas in Deum, et criminationes in Creatorem peccatores generant. Ex quibus liquido apparet alios dare Deo gloriam, alios convictum facere, dum passionibus et vitis servant.

«Date Itaque Domino Deo vestro antequam offendant pedes vestri in montes tenebrosos.» *Jerem. xiii, 16.* Sunt alii montes tenebrosi, alii lucentes. Verumtamen quia utriusque montes sunt magni, montes lucentes sunt angeli Dei et prophetae, Moses famulus ejus, apostoli Jesu Christi, de quibus arbiter dicit: «Fundamenta ejus in montibus sanctis;» *Psal. lxxxvii, 1;* montes tenebrosi sunt qui eriguntur adversus scientiam Dei. *II Cor. x, 3.* Zabulus mons tenebrosus est. Principes saeculi hujus qui destruntur, montes sunt tenebrosi. Demonium lunatici mons erat et tenebrosus, mons erat de quo Salvator ait: «Si dixeris monti huic;» *Math. xvii, 19;* de lunatico quippe demonio sibi quicquid includerat, et dicerentis discipulis: «Non potuimus efficere illud,» reponit Salvator: «Si habueritis fidem ut granum sinapis, diceretis monti isti,» de quo

avez mise en question, « vous diriez à cette montagne : Transporte-toi d'ici là, et elle s'y transporterait, » c'est-à-dire du sein de cet homme au lieu qui lui serait fixé. Ceux donc dont les pieds se heurtent, ne se heurtent pas aux montagnes resplendissantes de clarté, mais aux montagnes couvertes de ténèbres, puisqu'ils sont avec Satan et ses anges, avec les montagnes couvertes de ténèbres. « Et vous attendrez dans la lumière. » On peut rattacher à ce qui précède : « Rendez gloire au Seigneur notre Dieu, » ce qui suit peu après : « Vous attendrez dans la lumière. » Si vous avez rendu gloire au Seigneur votre Dieu, avant la venue des ténèbres, et avant que vos pieds se heurtent aux montagnes couvertes de ténèbres, il est hors de doute que, même si les ténèbres viennent, pourvu que vous continuiez à briller, Dieu vous recevra. Je laisse à un autre son opinion — je ne sais si elle est juste ou non — que ceux-là mêmes dont les pieds se heurtent aux montagnes ténébreuses attendent pendant quelque temps la lumière de la miséricorde, et que c'est ce que semble indiquer : « Et vous attendrez dans la lumière. » Or, quiconque se heurte aux montagnes couvertes de ténèbres, qu'y trouve-t-il ? Il y a là l'ombre de la mort et les montagnes ténébreuses, il y a l'ombre de la mort née de ces montagnes mêmes couvertes de ténèbres. « Ils seront plongés dans les ténèbres. »

« Si vous n'écoutez point en secret, votre âme se glorifiera en présence de sa honte. » *Jerém.*

quasiestis, de quo proposuistis, dicentis monti huic : « Transmigre hinc, et transmigrabit, » id est ab homine ad locum definitum abi. Qui ergo offendunt, non offendunt super montes luculentos, sed super montes tenebrosos, si fuerint cum Zabulo et angelis ejus montibus tenebrosis. « Et sustinebitis in lumen. » Potest quidem aptari huic quod dicitur : « Date gloriam Domino Deo nostro, *Jerem.* xiii, 16, hoc quod modo inferi : « Et sustinebitis in lumen. » Si desideratis Domino Deo vestro gloriam, antequam contemebreat, et antequam offendant pedes vestri super montes tenebrosos, habet dubium quin etiam si contemebreat, et sustineatis lumen, vos suspiciat. Alius vero dicat, nescio utrum recte an perperam, quia et hi qui offendunt super montes tenebrosos, expectant aliquando misericordiam in lumen ; hoc enim videtur ostendere : « Et sustinebitis in lumen. » Si autem quis venerit ad montes tenebrosos, vide quid ibi inveniat : Est illic umbra mortis, ibi tenebrosi montes, ibi umbra mortis ex ipsis montibus procreata. « Et ponentur in tenebras. »

« Et nisi audieritis occulte, gloriabit anima vestra a facie contumelie. » *Jerem.* xiii, 17. De his qui au-

xiii, 17. Parmi ceux qui écoutent, certains écoutent en secret, tandis que d'autres n'écourent pas en secret. Qu'est-ce donc qu'écouter en secret ? assurément ceci : « Nous prêchons la sagesse de Dieu renfermée dans son mystère, cette sagesse cachée qu'il avait prédestinée avant tous les siècles pour notre gloire. » *I Corinth.* ii, 7. Ailleurs, il est dit également que « beaucoup des œuvres de Dieu sont cachées. » *Ecdl.* xvi, 22. Si j'écoute la loi, j'écoute ce qu'elle a de secret ou je ne l'écoute pas. Le Juif, parce qu'il n'écoute pas la loi en secret, est circoncis ostensiblement, ne sachant pas que celui qui l'est ainsi n'est pas vraiment juif, et que la vraie circoncision n'est pas celle qui est apparente dans la chair. Au contraire, celui qui écoute la circoncision cachée est par là même secrètement circoncis ; celui qui écoute secrètement la Loi toucheant les mystères de la Pâque, se nourrit de l'agneau Jésus-Christ, « car Jésus-Christ, qui a été immolé, est notre agneau pascal ; » *I Corinth.* v, 7 ; celui-là sait que la chair du Verbe Dieu est le véritable aliment, et il s'en nourrit, parce qu'il a compris le sens caché de la Pâque. Au contraire, le malheureux Juif a mis à mort Notre-Seigneur Jésus-Christ et maintenant encore il est coupable de sa mort, parce qu'il n'a pas entendu secrètement la Loi et les Prophètes. S'il vous arrive de lire l'Écriture au sujet des azymes, vous pouvez entendre le sens caché et vous pouvez entendre la lettre. Quiconque d'entre vous — car la Pâque est proche — célébrera les azymes, j'entends

diant, quidam occulte audiunt ; quidam vero cum audiunt, non occulte audiunt. Quid est itaque occulte audire ? nempe illud : « Sed loquimur sapientiam Dei in mysterio absconsum, quam predestinavit Deus ante secula in gloriam nostram. » *I Cor.* ii, 7. Et rursum alibi dicitur, quia « plura operum Dei sunt in absconsis. » *Ecdl.* xvi, 22. Si audio legem, aut occulte audio, aut non occulte. Judæus quia legem non audit occulte, in manifesto circumciditur, nesciens enim qui in manifesto circumciditur Judæum non esse, neque eam que in palam est in carne circumcicionem. Qui auditor est autem circumcicionis occulte, et in occulto circumciditur. Qui audit Legem occulte de mysteriis Pascha, ove vesicetur Christo ; « Pascha quippe nostrum immolatus est Christus ; » *I Cor.* v, 7 ; sciens carnem Verbi Dei vere cibum esse, vesicetur ea. Occulte quippe de Pascha audit. At vero miserabilis Judæus idcirco Dominum Jesum interfecit, et usque in presentem diem reus est mortis ejus, quia non audit occulte legem et propheta. Si quando leges de azymis potes audire occulte, potes audire manifeste. Quicumque de vobis (prope quippe est Pascha) azyma celebraverit, id est

les azymes des pains matériels, n'a pas compris ce précepte : « Si vous n'écoutez en secret, votre âme pleurera. » Sur le sabbat aussi quelques femmelètes, n'écourent pas le Prophète, ne voient pas le sens caché, et font des ablutions publiques le jour du sabbat, revenant encore aux rudiments pauvres et pleins de faiblesse, comme si le Christ n'était pas encore descendu, et ne nous avait pas lavés pour nous faire passer des commencements de la loi dans la perfection évangélique.

Mettons donc le plus grand soin, lorsque nous lisons la Loi et les Prophètes, à ne pas tomber dans la malédiction formulée ici : « Si vous n'écoutez pas en secret, votre âme pleurera en présence de votre ignominie. » Quiconque observe le jeûne des Juifs après l'avènement de Jésus-Christ, comme si le jour de la rédemption lui était inconnu, n'entend pas le sens caché de la rédemption ; car la propitiation a un sens caché qui consiste à savoir comment Dieu a établi Jésus-Christ comme propitiation pour nos péchés, et que c'est lui qui est la propitiation pour nos péchés, et non-seulement pour les nôtres, mais aussi pour ceux du monde entier. » *II Joan.* ii, 2. De même quand on lit les paraboles de l'Évangile devant un auditeur qui lui est étranger, il ne peut en entendre le sens caché. Mais si l'auditeur est un apôtre et un de ceux qui entrent dans la maison de Jésus, il s'approche de lui, il l'interroge sur ce qu'il y a

d'obscur dans la parabole, et s'il reçoit l'explication de ce qu'il a entendu, comprenant l'Évangile, il l'écoute en secret, afin que son âme ne pleure point ; car l'âme de ceux qui n'écourent pas en secret pleurera. Avec quelle justesse admirable le texte dit, non pas : Vous pleurerez, si vous n'écoutez pas en secret, mais : « Votre âme pleurera ! » car il s'agit des pleurs de l'âme seule, et c'est peut-être celui dont le Sauveur a dit : « Il y aura là des pleurs et des grincements de dents. » *Math.* vi, 25. De même, cette menace qui prédit à ceux qui rient le deuil et les larmes, est de ce genre de pleurs dont parle ici le Prophète : « Si vous n'écoutez pas en secret, votre âme pleurera en face de sa honte. » *Jerém.* xiii, 17. Et, en effet, lorsque vous aurez souffert la honte, vous pleurerez, des ruisseaux de larmes couleront de vos yeux, parce que le troupeau du Seigneur sera brisé.

Si nous considérons en quel état sont maintenant les Juifs et que nous les comparions à leur félicité d'autrefois, non verrons comment a été brisé le troupeau du Seigneur. Ils furent autrefois le troupeau du Seigneur, mais parce qu'ils se jugèrent indignes du salut, la parole du Seigneur se tourna vers les Gentils. Si ce troupeau a été brisé, nous, l'olivier sauvage, qui avons été, contre nature, greffés sur le bon olivier des patriarches, *Rom.* xi, 24, ne devons-nous pas craindre davantage que le nouveau troupeau du Seigneur soit brisé ? car il arrivera

parabole, et si interpretatus ei sit quæ audit, intelligens Evangelium, audit ea occulte, ut non ploret anima ejus. Eorum quippe qui occulte non audiunt ploret anima. Quam admirande non ait ? Plorabit, nisi occulte audieritis, verum : « Plorabit anima vestra ! » est quippe solius animæ fletus, et forsitan iste sit, de quo Salvator ait : « Ibi erit fletus et stridor dentium. » *Math.* vi, 25. Illa quoque comminatio, quæ ridetibus luctum lacrymasque denuntiât, de hoc fleta est, quem commemorat propheta nunc, dicens : « Nisi audieritis occulte, plorabit anima vestra a facie contumelie. » *Jerem.* xiii, 17. Cum enim fueritis passi contumeliam, tunc plorabit, et succedet oculi vestri lacrymas, quia contritus est grex Domini.

Si consideremus statum in quo modo sunt Judæi, et comparemus illum antique felicitati, videbimus quo pacto contritus est grex Domini. Fuit quippe aliquando hic grex Domini, et quia indignus se judicaverunt salute, conversus est sermo Domini ad gentes. Si ergo grex ille contritus est, non oleaster, qui contra naturam insertus sumus in bonam olivam patriarcharum, *Rom.* xi, 24, nonne plus debemus vereri, ne et iste grex Domini contulerit ? Futurum

azyma hæc corporalia, non auditv mandatum dicentis : « Nisi audieritis occulte, plorabit anima vestra. » Et de Sabbato quodam muliercule non audientes prophetam, non audiunt occulte, sed palam die Sabbato lavantes se, et iterum revertentes ad ægna et infirma elementa, quasi non dnm descendit Christus, et nos baptismo suo laverit a legalibus initiis in evangelicam perfectionem.

Idcirco diligentius attendamus, si quando legem legimus et prophetas, ne incidamus in maledictionem, que nunc dicitur : « Nisi audieritis occulte, plorabit anima vestra a facie contumelie. » Quicumque jejunium Judæorum, quasi ignorantes redemptionis diem, post adventum Jesu Christi observatis, non auditis redemptionem occulte, sed tantummodo palam. Absconsa quippe est propitiacionis auditio, scire quomodo posuerit Jesum Deum propitiacionem pro peccatis nostris, et quia « ipse est propitiatio pro peccatis, non solum nostris, verum etiam totius mundi. » *II Joan.* ii, 2. Parabole quoque cum leguntur in Evangelio, et est auditor extraneus, non potest eas occulte audire. Si vero auditor fuerit apostolus, et unus eorum qui ingrediuntur domum Jesus, accedit ad eum, interrogat de obscuritate pa-

un jour où ce dernier troupeau sera brisé aussi, selon ce qui a été dit par le Sauveur : « Lorsque les iniquités se seront multipliées, alors la charité de beaucoup se refroidira. » *Math.* xxiv, 12. De qui, en effet, est-il dit : « La charité de beaucoup se refroidira ? n'est-ce point de ceux qui portent le nom de chrétiens ? A qui s'applique cette parole : « Si le Fils de l'Homme venait, pensez-vous qu'il trouverait la foi sur la terre ? » *Luc.* xxviii, 3. N'est-ce point à nous ? Tous nos soins les plus assidus doivent donc tendre à ce que le troupeau du Seigneur s'améliore de jour en jour, se fortifie, demeure pur de toute contagion, afin que nos âmes étant exemptes de toute cause de ruine, nous devenions parfaits en Jésus-Christ, à qui appartient la gloire et l'empire dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

HOMÉLIE X.

« Qui sera touché de compassion pour vous, ô Jérusalem ? » etc. *Jérém.* xv, 5 et seqq.

Notre désir est de comprendre les paroles chargées de menaces qui sont adressées ici à Jérusalem : « Qui sera touché de compassion pour vous, ô Jérusalem ? qui s'affristera de vos maux ? qui priera afin d'obtenir la paix pour vous ? Vous m'avez abandonné, dit le Seigneur, vous êtes retournée en arrière ; c'est pourquoi

quippe est ut aliquando et iste grex conteratur, juxta illud quod a Salvatore dictum est : « Cum multiplicata fuerint iniquitates, tunc refrigescet charitas multorum. » *Math.* xxiv, 12. De quibus enim hoc dicitur : « Refrigescet Charitas multorum ? » nonne de his qui nuncupantur Christiani ? de quibus hic sermo est : « Verumtamen veniens Filius hominis, putas inveniet fidem super terram ? » *Luc.* xviii, 32 nonne de nobis ? Idcirco provideamus attentius, ut per singulos dies iste grex Domini melioretur, convalescat, integer perseveret, ut [al. et] omni contritione ab animabus nostris [al. vestris] recedente, efficiatur perfecti in Christo Jesu, cui est gloria et imperium in secula seculorum. Amen.

HOMILIA DECIMA.

« Quis parcat super te, Jérusalem ? » etc. *Jerem.* xv, 5 et seqq.

Et que ad Jerusalem cum ingenti comminatione dicuntur, volumus intelligere, ita se habentia : « Quis parcat super te, Jérusalem ? aut quis contristabitur super te ? Quis converteretur rogare ea que in pacem sunt tibi ? Aversata es a me, dicit Dominus, retro ambulabis ; et extendam manum meam super te, et

j'étendrai ma main sur vous et je vous perdrai, je ne vous supporterai plus désormais. Oui, je les disperserai jusqu'aux extrémités de la terre. J'ai dit : Je suis devenu sans enfants ; je suis tombée dans la défaillance. » Je prendrai un exemple : Un homme s'est fait l'ennemi d'un roi de cette terre, il s'est révolté contre lui et il a été jugé ; toute compassion lui est refusée, chacun craignant sans doute que la pitié qu'il montrerait pour le condamné ne fût une offense au roi qui le condamne. Quelques-uns même poussent plus loin cette sévérité, et vont jusqu'à éviter avec grand soin de s'affrister sur son malheur, de peur que la tristesse de leurs traits ne paraisse faire injure à la sentence royale. Si vous comprenez bien, vous voyez avec moi comment le pécheur condamné par Dieu pour avoir mis le comble à ses péchés, parmi les Anges innombrables qui président aux destinées du genre humain, n'en trouve même pas un qui le juge digne de compassion. Aucun des Anges, qui voient tous ce qu'est Dieu qui a condamné ce pécheur, que c'est le Créateur qui le repousse, et que son crime est si noir que Dieu, plein de miséricorde et de clémence, s'est trouvé en quelque sorte malgré lui dans la nécessité de le frapper de sa sentence, n'est touché de compassion pour lui, et n'est poussé par la pitié à insister auprès du Seigneur pour obtenir la paix en sa faveur.

dispardam te, et ultra non sium te, et dispergam illos in dispersione. Dixi : Sine illis effectus sum, egestas tenuit me. » Exemplum accipiam : Hostis quispiam ac peduellis contra imperatorem hujus terre judicatus [al. *adjudicatus*] est ; ab hoc omnis misericordia auferitur, scilicet ne dum damnato quis miseretur, incipiat offendere condemnantem. Sunt etiam [al. *autem*] nonnulli qui adjectum ad severitatem, ut ne [al. *non*] contristetur quidem super eo, id magnopere devitantes, ne per mororem vultus monstrarentur iudicio regis offendi. Si intellexisti, considera mihi propter peccata multa a Deo condemnatum peccatorem, et vido quomodo innumerebilibus angelis humano generi presidentibus, ne ab uno quidem misericordia dignus iudicetur. Singuli quippe angelorum perspicentes, quia Deus est qui condempnavit, quia Creator est qui aversatur, et tale esse peccatum, ut misericors et clemens Deus quodammodo necessitatem passus sit super [al. *ut super*] eum sententiam promere [al. *promereri*], non parcent, non contristantur, neque miserentur, non revertuntur ut rogent pro eo pacem.

Jerusalem igitur, que [al. *quia*] ad priora scelera etiam hoc adiecit, ut crucifigeret Dominum meum Jesum, et in tantum surrexit scelus, ut de ea diceret

Ainsi Jérusalem, parce qu'à ses crimes anciens elle ajouta le crime de crucifier Notre-Seigneur Jésus-Christ, parce qu'elle a poussé si loin sa criminelle révolte que le Seigneur disait d'elle : « Jérusalem, Jérusalem, qui mettez à mort les Prophètes et qui lapidez ceux qui sont envoyés vers vous, combien de fois j'ai essayé de rassembler vos enfants comme une poule rassemble ses poussins sous ses ailes, et vous ne l'avez pas voulu ! et voilà qu'on vous laissera votre maison déserte. » *Math.* xxiii, 37 ; *Luc.* xiii, 34, a été abandonnée, et jusqu'à ce jour elle est entièrement déchée. Les Anges, qui lui étaient toujours venus en aide, et par le ministère de qui lui avait même été donnée la Loi, « qu'ils lui avaient fait parvenir par l'entremise de Moïse, » *Galat.* iii, 19, les Anges l'ont délaissée en disant : Elle est accablée du fardeau de ses crimes sans nombre, elle a mis à mort Jésus-Christ, elle a porté la main sur Notre-Seigneur. Tant que ses péchés ont été moindres, nous nous avons pu prier pour elle, nous avons pu solliciter le Seigneur, nous avons pu compatir à ses maux ; mais, après un tel forfait, qui aura compassion d'elle ? Si un homme pêche contre un homme, on peut demander grâce pour lui ; s'il pêche contre Dieu, qui sollicitera son pardon ? Jérusalem a commis un énorme péché, elle a accompli un forfait horrible, c'est pourquoi elle est devenue errante et vagabonde. » *Thren.* i, 8, et cette sentence l'a frappé : « Qui sera indulgent pour vous, ô Jérusalem, ou qui s'affristera de vos maux ? » Ce n'est point nous

Salvator : « Jerusalem, Jerusalem, que occidis prophetas, et lapidas missos at te, quoties volui congregare filios tuos, quasi gallina congregans pullos suos sub alas, et noluit ! Ecce dimittetur vobis domus vestra deserta ; » *Math.* xxiii, 37 ; *Luc.* xiii, 34 ; ideo dimissa est, et usque ad presens tempus destituta. Angeli quippe, qui semper auxiliabantur ei, per quos etiam lex Moysi tradita est, « disposita per angelos in manu mediatoris, » *Galat.* iii, 19, deseruerunt eam, et dixerunt : Multis facinoribus oppressa est, Jesum interfecit, et in Dominum nostrum misit manus. Quamdiu minima peccavit, potuimus rogare pro ea, potuimus obsecrare Dominum, potuimus parcere ei ; super isto vero quis parcat ? Si peccans peccaverit vir in virum, exorbitabit pro eo ; si autem peccaverit in Deum, quis orabit pro eo ? Grande piaculum commisit Jerusalem, grande perpetravit nefas, ideo in commotione facta est ; *Thren.* i, 8 ; et dicitur ad eam : « Quis parcat super te, Jerusalem, aut quis contristabitur super te ? » Nos non contristamus [al. *contristabimur*] super Jerusalem, et calamitatibus ejus et omnis populi illius ; illorum quippe

qui nous attristons sur Jérusalem à cause de ses calamités et de celles de tout son peuple, puisque leur forfait a été la source de notre salut et nous a fait leurs adversaires. Dès que son péché lui a attiré cette malédiction du Seigneur : « Qui aura de l'indulgence pour vous, Jérusalem ? » à mon tour, je dis à celle qui s'est couverte du sang de mon Seigneur : « Qui aura de l'indulgence pour vous, Jérusalem ? et qui s'affristera de vos maux ? »

Des basses régions de la lettre élevons-nous, à présent, au sens spirituel dont la raison nous ouvre la route, afin de voir comment toute âme digne de la paix de Dieu porte le nom de Jérusalem. C'est qu'après avoir reçu l'instruction divine, vous êtes devenue Jérusalem, vous qui étiez auparavant Jésus. L'histoire rapporte que le nom de ce lieu était d'abord Jésus et qu'il fut changé ensuite en Jérusalem. Or, d'après la traduction des descendants des Hébreux, Jésus veut dire foulé aux pieds. Jésus, notre âme, que foulait aux pieds les forces contraires, a été changée et est devenue Jérusalem, « la vision de la paix. » Par conséquent, si après le changement de Jésus en Jérusalem, vous péchez, et que, comme certains, vous pensiez que le sang de l'alliance doit retomber sur vous comme sur eux, c'est de vous aussi qu'on dira : « Qui aura de l'indulgence pour vous, Jérusalem, et qui s'affristera de vos maux ? » Et qui, en effet, pourrait s'en attrister, si vous êtes assez criminel pour livrer Jésus ? Chacun de nous quand il pêche, surtout si le

delicto salus nobis facta est ad emulandum eos. Et quis sic peccaverit ut voce Domini diceretur : « Quis parcat super te, Jérusalem ? » ego quomodo dico ad interfectorem Domini mei : « Quis parcat super te, Jérusalem ? et quis contristabitur super te ? »

Transcendam autem ad spiritalem intellectum ab humilitate littere, viam mihi pendente ratione ut [al. et] videam quomodo unaquaque anima digna pace Dei Jerusalem nuncupetur. Post disciplinam quippe divinitam facta es Jerusalem, que prius fueras Jesus. In historia refertur, quod nomen loci istius fuerit Jebus, et postea, commutato vocabulo, nuncupata sit Jerusalem. Jebus autem Hebraeorum posterit tradunt interpretari, « conculecatus. » Jebus ergo [al. *autem*] conculecatus a fortitudinibus contrariis anima nostra transmutata est et facta Jerusalem, « Visio pacis. » Si itaque post demutationem [al. *diminutionem*] a Jebus in Jerusalem peccaveris, et sanguinem testamenti, sicut quidam, et tu communem existimaveris, dicitur [al. *dicitur*] et de te : « Quis parcat super te, Jérusalem, et quis contristabitur super te ? » Quis enim contristabitur, si talis